Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
074-217402254-20261105-2026-10-20-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/11/2026
Publication : 10/11/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE RUMILLY

Département
de la Haute-Savoie
Arrondissement d'Annecy

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le 5 novembre à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de la Ville de RUMILLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Rumilly, sous la présidence de Monsieur Christian DULAC, Maire.

Nombre des membres en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 octobre 2026

Présents : M. DULAC – Mme LABORIER - M. BERNARD-GRANGER – Mme BOICHET-PASSICOS– M TRUFFET– Mme CHARVIER – M. CLÉVY – M. VIOLLET – Mme BRUN – Mme GALMICHE – M DEPLANTE – M NICOLLET – Mme TERRIER – M. HAMEK – Mme MARTINA – M. ABRY – Mme AUGUSTIN – M. VENI – Mme DA COSTA – M. PERRUISSET – M. MONTEIRO-BRAZ – Mme PIGNARRE LOPES – Mme PELLAS – M. DÉMEZ – M GOURBIERE - M. TAIX — Mme ROMAIN

Absents excusés : Mme CROENNE qui a donné pouvoir à M. BERNARD-GRANGER – Mme PAÏS qui a donné pouvoir à Mme TERRIER – M FONTAINE qui a donné pouvoir à M. PERRUISSET – Mme FAVRE a donné pouvoir à M. TAIX

Absents : M. ZARRELLA – Mme BURDIN

Mme Guylaine TERRIER a été désignée Secrétaire de séance.

Délibération n° 2026-10-20

Nature : 7. Finances Locales – 7.5 Subventions

Objet : Convention de partenariat relative au projet de la Pastorale des Santons de Provence

Rapporteur : M. Nicolas TRUFFET, Adjoint au Maire

Convention de partenariat jointe en annexe

La Pastorale des santons de Provence est un spectacle amateur donné depuis des années à Rumilly et bien connu des Rumilliens. Il s'agit d'un conte de Noël joué et illustré par de la musique et des chants.
La dernière édition s'est déroulée en 2023.

Ce projet sera présenté aux dates suivantes :

- Dimanche 29 novembre à 16h au théâtre Casino Grand Cercle d'Aix-les-Bains
- Samedi 12 décembre à 20h et dimanche 13 décembre à 16h à l'Eglise Saint Blaise de Sevrier
- Samedi 19 décembre à 20h30 et dimanche 20 décembre à 17h au Quai des Arts de Rumilly.

Il réunit plusieurs associations :

- Les Gars de la Rampe, association rumillienne, troupe de théâtre, porteuse du projet
- L'orchestre d'Harmonie de Rumilly, association rumillienne, pour la musique
- La Ritournelle, Association d'Alby-sur-Chéran, pour les chants.

Les modalités d'organisation de cet évènement ont été mises au point dans le cadre d'une convention de partenariat à intervenir entre l'association Les Gars de la Rampe, l'Orchestre d'Harmonie de Rumilly, la chorale La Ritournelle et la Commune de Rumilly.

Ladite convention, jointe en annexe, précise les différentes participations des partenaires concernant les moyens humains, le matériel, les moyens techniques et la mise à disposition des locaux.

La Commune de Rumilly met à disposition des locaux : les salles de l'EMMDT pour les répétitions et le Quai des Arts ainsi que le personnel dédié. Le coût est estimé à 3427.55€ pour les deux représentations définies aux dates ci-dessus.

Les associations prennent en charge la préparation, l'organisation et la mise en œuvre des représentations, les transports et montages de décors, la communication de l'évènement ainsi que les rémunérations annexes.

Les bénéfices des représentations qui se dérouleront au Quai des Arts seront répartis à parts égales entre tous les partenaires sur la base du bilan présenté par l'association Les Gars de la Rampe. A titre informatif, lors de l'édition 2023, la part de recettes de la Commune s'est élevée à 1600.14 €.

La Commission Culture, Évènementiel et Communication été sollicitée par mail le 20 octobre 2026.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la Commune de Rumilly et les associations Les Gars de la Rampe, l'Orchestre d'Harmonie de Rumilly et la Ritournelle**

- **AUTORISE M. LE MAIRE, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant ;**

Le Secrétaire de séance

Guylaine TERRIER

Le Maire

Signé par : CHRISTIAN DULAC
Date : 07/11/2026
Qualité : MAIRE de RUMILLY

CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU PROJET DE LA PASTORALE DES SANTONS DE PROVENCE

ENTRE

La Commune de RUMILLY,
représentée par son Maire Monsieur Christian DULAC,

d'une part,

ET

Les associations Les Gars de la Rampe, l'Orchestre d'Harmonie de Rumilly et la Ritournelle

d'autre part,

EXPOSE

Il a été décidé une série de spectacles prévus pour les mois de novembre et décembre 2026 autour du thème de la « Pastorale des santons de Provence ». Cette convention de partenariat précise les moyens humains et techniques apportés par chaque partenaire, ainsi que la mise à disposition de locaux.

ARTICLE 1 : DATES ET ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

Les dates des représentations sont les suivantes :

- Dimanche 29 novembre à 16h au théâtre Casino Grand Cercle d'Aix-les-Bains
- Samedi 12 décembre à 20h et dimanche 13 décembre à 16h à l'Eglise Saint Blaise de Sevrier
- Samedi 19 décembre à 20h30 et dimanche 20 décembre à 17h au Quai des Arts de Rumilly.

ARTICLE 2 : REPARTITION DE LA PARTICIPATION DES PARTENAIRES

2.1. VILLE DE RUMILLY

Mise à disposition de locaux : Les salles de l'EMMDT pour les répétitions ; les salles du Quai des Arts et les moyens humains nécessaires à la réalisation de la manifestation (hors nettoyage et sécurité). Le coût est estimé à 3427.55 € dans le cadre des deux dates définies ci-dessus.

2.2. LES GARS DE LA RAMPE

Organisation : L'association fait les recherches nécessaires à la tenue des spectacles : salles, réservations. Elle assure pour chaque spectacle l'organisation de la billetterie et perçoit les recettes. L'association prend en charge la communication (impression et mise en place des affiches, distribution de prospectus, relations avec la presse…).

Matériel : L'association assure pour chaque spectacle le transport et le montage-démontage des décors scéniques.

Moyens techniques : L'association fournit les textes aux partenaires musicaux pour la préparation des partitions.

2.3. L'ORCHESTRE D'HARMONIE DE RUMILLY

Moyens techniques : L'association, en cohérence avec les textes ainsi qu'en lien avec les autres partenaires musicaux, propose un répertoire adapté aux effectifs présents.

Moyens humains : L'association prend en charge la rémunération de la responsable de l'orchestre.

2.4. LA RITOURNELLE

Moyens techniques : L'association, en cohérence avec les textes ainsi qu'en lien avec les autres partenaires musicaux, propose un répertoire adapté aux effectifs présents.

Moyens humains : L'association prend en charge la rémunération du responsable de la chorale.

3. FINANCEMENT

Il est convenu que chaque partenaire supportera les déficits éventuels proportionnellement et à concurrence des frais propres qu'il a engagés pour la réalisation du projet.

Les bénéfices des représentations qui se dérouleront au Quai des Arts seront répartis à parts égales entre tous les partenaires sur la base du bilan présenté par l'association Les Gars de la Rampe.

Fait à Rumilly le _____

Le Maire de Rumilly,
Christian DULAC

Les Co-Présidents de l'Orchestre d'Harmonie,
Thierry DEVAUX

Alain CADOUX

Le Président des Gars de la Rampe,
Ludovic LUTZ

La Présidente de la Ritournelle,
Bernadette VINCENT